



PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 2 DÉCEMBRE 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle

Garnaud, Stéphane Fraser, et Vincent More

Membre(s) absent(s): Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE le point 26 A, *Adoption du calendrier des rencontres du CCU*, est ajouté par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-12-464

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point 26 A.

#### ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

# 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procèsverbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance:

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-12-465

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019.

### ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

### 4. Information de la mairie

Nous sommes à préparer une demande d'aide financière pour la construction du nouveau bâtiment de la piscine. Le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives est sorti et nous avons jusqu'au 21 février pour soumettre notre demande. Ce bâtiment logerait les vestiaires de la piscine, une salle multifonction ainsi que la bibliothèque.

Pour donner suite à des discussions avec la Commission scolaire de Rivière-du-Loup et Kamouraska, la bibliothèque devra quitter à la fin du mois de juin 2020 l'actuel local qu'elle occupe dans l'école de Notre-Dame-du-Portage. Il n'y a plus de place pour la bibliothèque. La municipalité est en recherche de solution de substitution pour probablement les 2 prochaines années, car le nouveau bâtiment de la piscine que nous désirons construire ne devrait pas être prêt avant environ 2 ans. La municipalité est ouverte à toute suggestion de relocalisation de la part des résidents.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

### 5. Information des conseiller(ère)s

La conseillère Emmanuelle Garneau mentionne que l'AGA de la Corporation portageoise de développement s'est tenue le 29 novembre dernier. Il y a des projets intéressants pour 2020 : le projet diagnostic de l'attractivité et la bonification des sentiers. Les nouveaux et nouvelles sont les bienvenus à se joindre à la corporation.

La conseillère Suzette de Rome informe les citoyens qu'il y a eu une formation offerte par la MRC le 21 novembre dernier sur la Gestion patrimoniale, donnée par Rues principales. Tous les membres du CCU y étaient ainsi que le maire et plusieurs conseillers et conseillères. Ce fut une excellente formation qui a suscité beaucoup de réflexions.

#### ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

# 6. Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour ou l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU'UN avis public sur le contenu du présent calendrier doit être publié, conformément au Code municipal du Québec;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

#### 2019-12-466

QUE le conseil municipal adopte le calendrier suivant pour l'année 2020 :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Salle Gilles-Moreau 200, côte de la Mer		
Lundi le 13 janvier à 19 h 30	Lundi le 6 juillet à 19 h 30	
Lundi le 3 février à 19 h 30	Lundi le 3 août à 19 h 30	
Lundi le 2 mars à 19 h 30	Lundi le 14 septembre à 19 h 30	
Lundi le 6 avril à 19 h 30	Lundi le 5 octobre à 19 h 30	
Lundi le 4 mai à 19 h 30	Lundi le 2 novembre à 19 h 30	
Lundi le 1 <sup>er</sup> juin à 19 h 30	Lundi le 7 décembre à 19 h 30	
Lundi 21 décembre à 19 h 30, séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021		

# 7. Adoption du règlement 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues au Règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux

ATTENDU QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le conseil désire ajouter une nouvelle zone particulière dans les règlements de zonage, et se faisant, apporter des ajustements aux règlements sur les permis et certificats et de lotissement, pour mieux baliser cette zone;

ATTENDU QUE les usages autorisés dans cette nouvelle zone visent à rendre accessible pour le public et la communauté certains bâtiments;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance du 7 octobre 2019 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

ATTENDU QU'une assemblée publique a été tenue le 4 novembre 2019 à 19 h, permettant au maire d'expliquer le projet de règlement et de recevoir l'avis des citoyens et que l'annonce de la tenue d'un registre y a été faite;





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE le second projet règlement qui contenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire a été adopté le 4 novembre;

ATTENDU QUE la municipalité a publié un avis public pour la tenue d'un registre pour approbation référendaire suite à l'adoption du second projet de règlement;

ATTENDU QUE le registre a été accessible de 9h à 19h le 19 novembre et qu'aucune signature de personnes habiles à voter n'a été inscrite au registre;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été faite au second projet de règlement;

ATTENDU QU'une copie a été remise à chacun des membres du conseil municipal et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

# EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

### 2019-12-467

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues au règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux.

# 8. Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour créer une aire d'affectations industrielle

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage pour créer une aire d'affectations industrielle ».

# 9. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour créer une aire d'affectations industrielle

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement numéro 233-17 afin de créer une aire d'affectations industrielle dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU que le règlement numéro 233-17 est entré en vigueur le 28 septembre 2017;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a six (6) mois pour effectuer la concordance entre les dispositions du règlement numéro 233-17 et ses règlements d'urbanisme, selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé une prolongation de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que ce délai arrive à échéance au 31 janvier 2020;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 décembre 2019;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

### 2019-12-468

QUE le conseil municipal :

- 1. Adopte le projet de règlement numéro 2019-12-403 ;
- 2. Indique que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu à la salle du conseil, située au 200, Côte de la Mer, le 13 janvier 2020 à 19 h;
- Indique que la détermination de la date et de l'heure de cette assemblée publique de consultation sur le projet de règlement qui modifie le règlement de zonage est déléguée à la directrice générale de la municipalité;
- 4. Autorise la directrice générale à faire publier, en temps opportun, un avis public annonçant la tenue de toute assemblée publique de consultation devant se tenir sur ce projet de règlement.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

### 10. Avis de motion pour l'adoption du projet de règlement de tarification 2020

Un avis de motion est donné par Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement de tarification 2020 ».

### 11. Adoption du projet de règlement de tarification 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et évènements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs:

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place et sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

#### 2019-12-469

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de tarification 2020.

### 12. Embauche de 4 employés au poste de préposé(e)s au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de 4 préposé(e)s à l'ouverture du Chalet des sports en décembre:

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche des candidat(e)s aux postes de préposé (e)s au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir les postes de préposé(e)s;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

### 2019-12-470

QUE le conseil municipal nomme Alex Roy, Alexandre Laplante-Dubé, Mathieu Soucy et Ève Gagnon pour occuper les postes de préposé(e)s au Chalet des sports et mandate le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail avec les taux horaire de 2020.

# 13. Embauche de Silvie Côté/ Momenta Rituel pour diverses tâches en 2019/2020

ATTENDU QUE le responsable du Chalet des sports est en absence prolongée pour congé parental et que Silvie Côté peut offrir ses services pour le remplacer ;

ATTENDU QUE Silvie Côté a mentionné son désir de revenir pour une deuxième année en tant que responsable des activités de la piscine ;

ATTENDU QUE Silvie Côté a organisé avec succès la dernière édition de la Soirée des bénévoles:

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'une ressource professionnelle pour le projet de diagnostic de l'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE Silvie Côté désire le faire à titre de consultante pour garder plus d'autonomie et lui permettre d'avoir d'autres activités professionnelles;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents.

### 2019-12-471

QUE le conseil municipal signe un contrat de consultance avec Momenta pour les services professionnels de Silvie Côté pour effectuer diverses tâches en 2019-2020 et mandate la directrice générale à signer le contrat.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

# 14. Résolution pour demande d'aide financière pour contrer l'herbe à poux sur notre territoire

ATTENDU QUE la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA) vise à mobiliser les municipalités pour qu'elles contribuent à la réduction du fardeau des allergies saisonnières en élaborant un plan de contrôle des pollens allergènes sur leur territoire afin de réduire le fardeau des allergies saisonnières ;

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre en œuvre un plan de contrôle de l'herbe à poux des pollens allergènes;

ATTENDU QU'UN plan de formation sera préparé pour les employés municipaux œuvrant dans l'entretien des parcs et de la voirie ainsi qu'un plan de mobilisation annuel des partenaires:

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

### 2019-12-472

QUE le conseil municipal demande une aide financière auprès de la SQRPA et s'engage à mettre sur pied un plan de contrôle, un plan de formation et un plan de mobilisation pour lutter contre l'herbe à poux et autres allergènes saisonniers.

### 15. Résolution pour aide financière auprès d'URLS

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser un événement festif hivernal accessible à tous autour du Bubble hockey;

ATTENDU QU'il s'agit d'un événement qui pourra rejoindre tant les jeunes que les moins jeunes;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

### 2019-12-473

QUE le conseil municipal demande une aide financière de 1 000 \$ auprès de l'URLS pour organiser un événement de Bubble hockey qui sera offert à tous.

# 16. Changement d'heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier les heures d'ouverture de ses bureaux municipaux pour avoir un horaire similaire à la MRC et les autres municipalités de la région;

### EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

### 2019-12-474

QUE le conseil municipal modifie son horaire à partir du 6 janvier 2020 comme suit :

JOUR	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
LUNDI	9 h à midi	13 h à 16 h 30
MARDI	Fermé au public	13 h à 16 h 30
MERCREDI	9 h à midi	13 h à 16 h 30
JEUDI	9 h à midi	13 h à 16 h 30
VENDREDI	9 h à midi	Fermé au public

# 17. Demande d'autorisation du Relais à vélo Aldo Deschênes pour traverser la municipalité

ATTENDU QUE le Municipalité a reçu une demande de passage du Relais à vélo Aldo Deschênes sur la route 132 (de la Montagne) le 13 juin 2020 entre 14 h et 15 h;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

### 2019-12-475

QUE le conseil municipal autorise le passage à vélo du Relais Aldo Deschênes, tel que demandé.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

# 18. Résolution pour demande d'aide financière pour le projet « Cultivons l'avenir, cuisinons ensemble les aliments d'ici »

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec a lancé un programme d'aide financière pour initier les enfants à la cuisine;

ATTENDU QUE la municipalité en partenariat avec Patrimoine & Culture et le Jardin communautaire a préparé un projet pour initier les enfants de la municipalité à la cuisine en utilisant des aliments locaux, en participant à la culture de légumes et en visitant des producteurs;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

#### 2019-12-476

QUE le conseil municipal demande une aide financière pour le projet « Cultivons l'avenir, cuisinons ensemble les aliments d'ici » et s'engage à mettre à la disposition du projet toutes les ressources qui seront nécessaires.

# 19. Déclaration des dons et autres avantages en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

La secrétaire-trésorière informe qu'aucune déclaration n'a été faite depuis décembre dernier à l'effet qu'un membre du conseil de la municipalité ait reçu un don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage quelle que soit sa valeur.

# 20. Résolution concernant le projet de loi concernant les commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi no 40 intitulé *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* par le gouvernement;

ATTENDU QUE les représentants du comité de parents de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ont fait des représentations auprès des municipalités dans lesquelles ils exposent leur crainte face au projet de loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte de la volonté gouvernementale à revoir la démocratie scolaire et y voit l'importance de le faire tout en voyant le danger de ne pas prendre en compte la réalité des petites écoles rurales;

# EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

### 2019-12-477

QUE le conseil municipal fasse part au ministre de l'Éducation de ses préoccupations suivantes : l'importance de maintenir une représentation territoriale large, de maintenir les petites écoles de village, de respecter les ententes liant les municipalités et commissions scolaires ainsi que de permettre la présence d'Élu(e)s sur le CA du Centre de services.

# 21. Demande d'appui pour la création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

### EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Marie Diament, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

#### 2019-12-478

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, monsieur Denis Tardif, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

### 22. Résolution pour réaffectations et appropriations

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter certains montants de ces fonds de prévoyance et fonds non réservés pour le paiement de factures de 2019;

ATTENDU QUE la municipalité désire aussi unifier en un seul fonds deux fonds actuellement existant aux livres:

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

# 2019-12-479

QUE le conseil municipal adopte les réaffectations et appropriations suivantes :

Justificatif du transfert	Montant	Provenance des fonds	Affecté vers
Nouveau rôle d'évaluation foncière 2020-2021 et 2022	35 000.00 \$	Fonds de rôle d'évaluation foncière	Excédent de fonctionnement affecté
		59-131-10-001	03-510-10-000-00
Facture de Gaétan Bolduc inc. pour nouveau compteur	11 542.14 \$	Fond de prévoyance AQU AMITIÉ	Excédent de fonctionnement affecté
pour l'aqueduc Parc de l'Amitié		59-131-10-061	03-510-10-000-00
Unifier deux fonds en un seul dans le Fonds de prévoyance	81 072.00 \$	Fonds de stabilisation dette AQU CENTRE	Fonds prévoyance AQU CENTRE
Aqueduc Centre		59-131-10-050	59-131-10-051
Facture de Samson et frères pour nettoyage du puits NDP-5	6 255.52 \$	Fonds prévoyance AQU CENTRE	Excédent de fonctionnement affecté
		59-131-10-051	03-510-10-000-00





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

Correction des montants financés par la TECQ 2014-2018	7 153.59 \$	Excédent non affecté 59-110-10-000	Excédent de fonctionnement affecté 03-510-10-000-00
--	-------------	--	--

#### COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

N/A

# 23. Résolution pour la signature de l'entente sur la bonification des sentiers sportifs de la municipalité avec la MRC

ATTENDU QUE la municipalité se voit consentir une aide financière de 10 000 \$ par la MRC à même le Fonds de soutien à la ruralité 2017-2020 pour la bonification de ses sentiers;

ATTENDU que le projet vise à poursuivre l'aménagement des sentiers de raquettes de façon à permettre leur utilisation quatre-saisons et installera des bancs et tables de pique-nique sur le site de l'arboretum;

ATTENDU QUE la municipalité finalisera les travaux d'aménagement des pistes de ski de fond, s'équipera pour assurer leur entretien et procédera à l'installation de panneau d'accueil du réseau de sentiers.

CONSIDÉRANT QUE le projet demandera un investissement de près de 32 000 \$ de la part de la Municipalité et de 3000 \$ de la part de la Corporation portageoise de développement;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

# 2019-12-480

QUE le conseil municipal mandate le maire, Vincent More, et la directrice générale, Line Petitclerc, à signer l'entente et confirme l'investissement de la municipalité pour 2019 et 2020.

# AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

# 24. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

# 487, route du Fleuve (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'extérieur de la résidence, entre autres : la galerie, les poutres de soutien, le garde-corps, la porte avant, l'habillage de la cheminée et le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT la dernière liste de matériaux proposés pour la rénovation de sa résidence est :

- Le revêtement extérieur sera de vinyle commercial gris pâle ;
- La porte avant sera noire de style Morocco;
- Les galeries seront de bois traité brun verni;
- Les poutres avant seront de bois 6x6 brun traité;
- Les deux petits pignons seront en vinyle imitation bardeau;
- Les rampes de galerie seront noires et possibilité d'ajout de vitre pour le coin ouest;
- La cheminée sera habillée avec des panneaux de pierres ayant divers tons de gris.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés,

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

# 2019-12-481

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que recommandés.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

### 874, route du Fleuve (abattage d'arbres)

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre un arbre (épinette) afin de sécuriser le puits d'eau potable et les alentours de la résidence des racines de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire explique qu'il a dû faire refaire le tubage du puits et couper plusieurs des racines problématiques près du puits, du patio et des aménagements voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'abattage de l'arbre tel que demandé,

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-12-482 QUE le conseil municipal autorise l'abattage de l'arbre tel que demandé.

### 25. Dérogation mineure - 512, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin de rendre conforme la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre en cours avant et qui sera en bois et peinte en blanc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.3.1.1 alinéa 1 du règlement de zonage 90-06-127 régit la hauteur maximale d'une clôture en marge avant soit une hauteur maximale de 1,22 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait valoir les arguments suivants afin de justifier la hauteur de la clôture :

- La clôture est localisée au même endroit que celle existante avant les travaux;
- La hauteur est pour créer une intimité significative afin de contrer le va-et-vient qu'engendre l'usage commercial au rez-de-chaussée de l'immeuble (bureau de poste);
- L'espace situé à l'est du terrain est la seule partie utilisable pour un espace de détente, l'espace à l'Ouest englobe le stationnement et les accès de la résidence, à l'arrière c'est la pente de la montagne qui ne laisse aucune possibilité d'aménagement;
- La clôture sera en bois et de couleur blanche comme la précédente;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation mineure et demande qu'un cèdre pyramidal, semblable à ceux existants en façade de la propriété, soit planté au coin nord-ouest afin de dissimuler ladite clôture, et que celui-ci ait avoir une hauteur minimale d'un mètre à sa plantation.

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

### 2019-12-483

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure, mais demande soit qu'un arbuste ou conifère soit planté au coin nord-ouest afin de dissimuler la clôture ou qu'une poutre soit installée sur le même coin et demande de plus que les contreventements installés pour tenir la clôture soient enlevés ou ne soient pas apparents de la route du Fleuve.

### 26. Renouvellement des membres du comité consultatif en urbanisme CCU

ATTENDU QUE le conseil municipal tient à préciser la répartition des sièges pairs et impairs ainsi que le délai des mandats de chacun des membres au CCU;

CONSIDÉRANT QUE Clermont Pelletier accepte d'occuper le siège no 1 pour une période de 3 mois de janvier à mars 2020;





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE Michel Samson, Vital Larouche et Julie Robertson sont disposés à renouveler leur mandat pour deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE Suzette de Rome et Vincent More siègent sur le CCU à titre de conseillère et de maire, respectivement;

CONSIDÉRANT QUE M. Vital Larouche se montre disposé à continuer d'assurer la présidence au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le tableau représente la volonté de renouvellement pour les trois membres et que la colonne « Renouvellement » indique les membres qui acceptent le renouvellement pour les années 2020 et 2021 :

Nom du membre	No de siège	Période	Renouvellement	Délai du mandat	Accepte
Clermont Pelletier	Siège no 1	2020-2021	Janvier 2020	2 ans	Accepte pour une période de trois mois
Laure Boulet	Siège no 2	2019-2020		2 ans	
Michel Samson	Siège no 3	2020-2021	Janvier 2020	2 ans	Accepte
Vital Larouche	Siège no 4	2019-2020		2 ans	
Julie Robertson	Siège no 5	2020-2021	Janvier 2020	2 ans	Accepte
France Paquin	Siège no 6	2019-2020		2 ans	
Suzette de Rome	Siège no 7 conseiller municipal	2017-2021		Mandat du conseil	
Vincent More	Siège no 8 maire	2017-2021		Mandat du conseil	
Renouvellement du président d'assemblée					
Président de l'assemblée	Le comité propose	2020	Janvier 2020	1 an	Vital Larouche accepte la proposition du comité

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

### 2019-12-484

QUE le conseil municipal officialise le mandat de chacun des membres du CCU tel qu'indiqué au tableau ci-dessus.

# 26.A Calendrier des réunions du CCU

ATTENDU QUE la Municipalité établit chaque année le calendrier des réunions du comité consultatif en urbanisme (CCU) en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des réunions;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

### 2019-12-485

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des réunions du CCU suivant :

RÉUNIONS DU CCU		
560, route de la Montagne		
Mardi le 21 janvier à 19 h 30	Mardi le 14 juillet à 19 h 30	
Mardi le 18 février à 19 h 30	Mardi le 25 août à 19 h 30	





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

Mardi le 24 mars à 19 h 30	Mardi le 22 septembre à 19 h 30
Mardi le 21 avril à 19 h 30	Mardi le 20 octobre à 19 h 30
Mardi le 19 mai à 19 h 30	Mardi le 24 novembre à 19 h 30
Mardi le 16 juin à 19 h 30	

### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 27. Activités à venir : programmation hiver

La programmation d'hiver de 2020 sera publiée à la mi-décembre dans un tout nouveau format écologique et facile à consulter.

Étant donné le remplacement de la coordonnatrice au mois d'octobre et la faible participation aux activités dans la programmation d'automne, il s'agit d'une version plus conservatrice. Les activités ayant habituellement une bonne participation ainsi que l'ajout d'ateliers et conférences sporadiques composent la programmation d'hiver.

### 28. Ouverture du Chalet des sports

L'ouverture du Chalet des sports est prévue à la mi-décembre. La date officielle sera annoncée sur le site de la municipalité et la page Facebook.

### 29. Demande de prêt de ski de fond de la ville de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Rivière-du-Loup d'emprunter à la municipalité une dizaine de paires de skis de fond pour enfants pour la tenue de deux ateliers les 25 janvier et 15 février 2020;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup est propriétaire des skis de fond, bottes et bâtons et que la Municipalité est seulement dépositaire;

ATTENDU QUE la municipalité, en vertu de l'entente avec la Commission scolaire, ne peut les prêter qu'àux usagers de moins de 12 ans du Chalet des sports;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

### 2019-12-486

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale de mettre en contact la Ville de Rivière-du-Loup avec la personne responsable de l'entente à la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup et acceptera la décision que celle-ci prendra sur la faisabilité du prêt.

# **VOIRIE, PARCS, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE**

# 30. Calendrier de collecte 2020

Le calendrier de collecte 2020 des matières résiduelles sera distribué dans le journal municipal Info-Portage de décembre. Conservez-le, car c'est un outil important pour tous les résident (e)s.

# 31. Résolution confirmant l'exécution des travaux de rapiéçage manuel et par bande du rang 2

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des travaux de rapiéçage et par bande du rang 2 et que ceux-ci ont été exécutés à la satisfaction de la municipalité;





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU le coût est de 25 112,84 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

#### 2019-12-487

QUE le conseil de Notre-Dame-du-Portage approuve les dépenses d'un montant de 25 112,84\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

### 32. Fondation de la santé de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

# 2019-12-488

QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Fondation de la santé de Rivièredu-Loup.

### 33. Fondation jeunesse Côte-Sud

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Fondation jeunesse Côte-Sud:

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

# 2019-12-489

QUE le conseil municipal accorde un montant de 75 \$ à la Fondation jeunesse Côte-Sud

# 34. Campagne de financement Centraide 2019

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de Centraide pour sa campagne annuelle de financement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs organismes dans la région de Rivière-du-Loup dont la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services:

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

### 2019-12-490

QUE le conseil municipal accorde 200 \$ à Centraide pour sa campagne de financement annuelle.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

### 35. Demande de commandite du Club de natation LMRL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite du Club de natation LMRL:

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-12-491 QUE le conseil municipal accorde 75 \$ au Club de Natation LMRL.

# 36. Demande d'appui à la Ressource d'aide aux personnes handicapées

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la Ressource d'aide aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-12-492 QUE le conseil municipal accorde 50 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées.

### 37. Dépôt des deux états financiers comparatifs - novembre 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

# 38. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation novembre 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-12-493

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 130 500.03 \$.

# PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 39. Période de questions et réponses (facultatives)

Une résidente s'informe s'il y aura du coaching d'offert pour les jeunes désirant pratiquer le hockey au Chalet des sports.

Un citoyen pose la question de la rentabilité de la Sémer à court et moyen terme.

Un citoyen se demande s'il est pertinent que le CCU intervienne dans la décision d'abattage d'arbres.

Un citoyen considère que des travaux de jardinage devraient être faits dans la forêt municipale, il parle du Syndicat des producteurs de bois qui offre des services pour le faire.





# PROCÈS-VERBAL 2 DÉCEMBRE 2019

# 40. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Ron	ne, la séance est levée à 21h05.
Vincent More Maire	Line Petitclerc Directrice générale / secrétaire-trésorière
	du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi nt au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Vincent More Maire	